

## Autres déchets

Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) sont des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion de déchets qui concernent certains types de produits. C'est le concept du pollueur payeur.



EMBALLAGES ET PAPIERS

### Les emballages et papiers

Points de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Citeo](#) ↗



VERRE

### Le verre

Information avec l'association suivante : [Liens vers le site Accueil - La Consigne de Provence](#) ↗



PILES, LES BATTERIES ET ACCUMULATEURS

### Les piles, les batteries et accumulateurs

Points de collecte et information avec les éco-organismes suivants :

- > [Lien vers le site Corepile](#) ↗
- > [Lien vers le site Screlec](#) ↗
- > [Lien vers le site Batribox](#) ↗



### Les ampoules et tubes néon

Points de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Ecosystem](#) ↗



### Les textiles, linge de maison, chaussures (TLC)

Points de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Refashion](#) ↗



### Les pneumatiques

Points de collecte et information avec les éco-organismes suivants :

> [Lien vers le site Aliapur](#) ↗

> [Lien vers le site Gie-frp](#) ↗



### Les meubles

Des associations et ressourceries sont présentes sur le territoire. Celles-ci accueilleront votre mobilier et lui donneront une seconde vie comme Donnons.org, Emmaüs et Jedonne.fr. S'ils sont trop abîmés ils peuvent être amenés dans une des déchèteries du territoire de la CASA. Points de collecte et information avec les éco-organismes suivants :

> [Lien vers le site Ecomaison](#) ↗

> [Lien vers le site Valdelia](#) ↗



CARTOUCHES D'ENCRE

### Les cartouches d'encre

Points de collecte et information avec les éco-organismes suivants :

- > [Lien vers le site Ecosystem](#)
- > [Lien vers le site Screlec](#)
- > [Lien vers le site Ecologic](#)



JOUETS

### Les jouets

Points de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Ecomaison](#)



HUILES ALIMENTAIRES ET  
MOTEURS

### Les huiles alimentaires et moteurs

Elles doivent être déposée dans des points de collecte spécialisés ou en déchèterie.

Points de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Cyclevia](#)



PRODUITS DE TABAC

### Les produits de tabac

Points de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Alcome](#)



### Les médicaments


Qu'ils soient périmés ou non-utilisés, les médicaments doivent être rapportés, sans leur emballage, dans une pharmacie afin d'avoir l'assurance, qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.

Points de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Cyclamed](#) 



### Les seringues, déchets médicaux perforants des patients en auto-traitement


Ils doivent être rapportés dans les pharmacies, après avoir été conditionnés dans des boîtes spécifiques. Ne les jetez surtout pas dans vos bacs jaunes ou gris.

Points de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Dastri](#) 



### Les feux de détresse et produits pyrotechnique

Vous pouvez les rapporter dans votre magasin d'accastillage qui a l'obligation depuis le 1er janvier 2022 de vous reprendre gratuitement vos feux périmés ou utilisés, dans la limite des stocks maximum autorisés dans le magasin.

Points de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Pyréo](#) 



### Les articles de bricolage et de jardin

Points de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Ecomaison](#) 



MATÉRIAUX DE  
CONSTRUCTION

### Les matériaux de construction

Points de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Materiauxreemplois](#) ↗



EQUIPEMENTS SPORTIFS

### Les équipements sportifs

Points de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Ecologic](#) ↗



DÉCHETS DIFFUS  
SPÉCIFIQUES (DDS)



MACHINES ET APPAREILS  
MOTORISÉS THERMIQUES

### Les machines et appareils motorisés thermiques (Articles de bricolage et de jardin)

Points de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Ecologic](#) ↗



BATEAUX DE PLAISANCE  
OU DE SPORT

### Bateaux de plaisance ou de sport

Points de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Recyclermonbateau](#) ↗



MOBIL-HOME

### Mobil-home

Point de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Ecomobilhome](#) ↗



PANNEAUX  
PHOTOVOLTAÏQUES

### Les panneaux photovoltaïques

Point de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Soren](#) ↗



DÉCHETS DIFFUS  
SPÉCIFIQUES (DDS)

### Les produits chimiques - déchets diffus spécifiques (DDS)

Point de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site EcoDDS](#) ↗



VÉHICULES HORS  
D'USAGE

### Les véhicules hors d'usage (VHU)

Point de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Liens vers le site Centres VHU Agréés - Liste casses autos, broyeurs démolisseurs \(centres-vhu-agrees.fr\)](#) ↗



EXTINCTEURS

### Les extincteurs

Ils doivent être ramenés en déchetterie ou bien dans un point de collecte. [Lien vers le site Univalom](#)

[pour les déchetteries](#) 

Point de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Ecosystem](#) 



BOUTEILLES DE GAZ

### Les bouteilles de gaz

à déposer en déchèterie : [Lien vers le site Univalom](#) 



PROTOXYDE D'AZOTE

### Les cartouches de protoxyde d'azote

à déposer en déchèterie : [Lien vers le site Univalom](#) 

## Les filières nouvelles créées par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ("AGEC")

La "AGEC" a prévu de créer, de 2021 à 2025, onze filières supplémentaires qui concernent :

- › les emballages professionnels (2025), y compris pour les emballages utilisés par les professionnels de la restauration (2023)
- › les gommes à mâcher (2024),
- › les textiles sanitaires à usage unique (2024),
- › les engins de pêche contenant du plastique (2025)
- › les aides techniques médicales (possibilité)

